

Le Conseil d'Administration du Fonds d'Équipement Communal (FEC), qui s'est réuni le 23 mai 2018, a examiné l'activité de la Banque au titre de l'exercice 2017 et a approuvé les comptes arrêtés au 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été certifiés par les Commissaires aux Comptes.

Aucune modification n'a été apportée aux comptes publiés le 30 mars 2018.

Deloitte.

288, Boulevard Zerktouni
20000 Casablanca
Maroc

Fidaroc
Grant Thornton
L'instinct de la croissance
47, rue Abul Ben Abdallah
20 000 Casablanca
Maroc

FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL
Espace Oudayas, angle Av Annakhil et Av Ben Berka, Hay Ryad Rabat

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2017**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL**, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 3 188 813 KMAD dont un bénéfice net de 256 722 KMAD.

Responsabilité de la direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL** au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous soulignons que le **FONDS D'EQUIPEMENT COMMUNAL** a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur l'impôt sur les sociétés, la taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt sur le revenu pour les exercices 2013, 2014 et 2015. Ce contrôle fiscal a connu un dénouement en date du 10 mai 2018 sans impact significatif sur les comptes au 31 décembre 2017.

Casablanca, le 23 mai 2018

DELOITTE AUDIT

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Tél: 0522 24 48 00
Fax: 0522 24 48 00

Ahmed Benabdelkhalek
Associé

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
47, Rue Abul Ben Abdallah - Casablanca
Tél: 0522 24 48 00 - Fax: 0522 24 48 00

Faïçal MEKOUAR
Associé

LA BANQUE DU FINANCEMENT LOCAL

Agréé en tant que Banque en vertu de l'arrêté n°2549-96, au capital social : 1.000.000.000 Dh.
Espace Oudayas, angle avenue Annakhil et avenue Ben Barka B.P 2175, Hay Ryad 10100 - Rabat - Maroc.
Tél: +212 (0) 537 56 60 90 à 93 - Fax: +212 (0) 537 56 60 94 - www.fec.ma